

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2020/241  Paraphe : 
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2020/95</b>	

Le dix sept décembre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoit SINGLIT, Président

Nombre de membres :

En exercice : 122

Présents : 81

Votants : 98

Date de la convocation : 10/12/2020

Secrétaire de séance : Mme Annie FESTUOT

**Présents :** 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 003 JUILLET Bruno (depuis 19:49:09), 005 PIC Jean-Yves, 006 NANJI Léopold, 008 CARRE Joël, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 LABBE José, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 030 DEFORGES Pierre, 031 LEONI Alain, 034 CANNAUX Francis, 035 LAHOTTE Hervé, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 039 LHOTEL Philippe, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POUCKET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FAILLON Gérard, 049 ANDREY Danièle, 050 GALLE Florine, 051 RAGUET Philippe, 052 DEOM Bernard, 055 VERNEL Martine, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 067 ROUSSY Elise, 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 072 NICOLITCH Cédric, 074 DUMANGE Dominique, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 078 RENAUX Thierry, 080 LORFEUVRE Gérald, 081 ROBIN Dominique, 084 FLEURY Vincent, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 105 CARPENTIER Dominique, 107 COLSON Pascal, 108 COURVOISIER Frédéric, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 113 GODART Olivier, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116 LAIES Benoit, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe, 121 RENOLLET Hubert.

**Représentés :** 004 LOUIS Jean-Marc (à 012 RATAUX Frédéric), 007 HULOT Christian (depuis 19:49:39 à 003 JUILLET Bruno), 020 MARCHERAS Laetitia (à 028 MEIS Michel), 029 SIGNORET Francis (à 028 MEIS Michel), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 045 QUEVAL Guillaume), 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric), 054 VALET Bruno (depuis 19:55:27 à 055 VERNEL Martine), 073 BOXEBELD Pascal (à 030 DEFORGES Pierre), 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel), 079 BOUILLON Jacques (à 046 SINGLIT Benoît), 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis), 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel), 103 BERGERY Marie Claude (à 116 LAIES Benoit), 104 BOLY Francis (à 121 RENOLLET Hubert), 109 DESGEORGES Marc (à 117 LAMPSON Nadège), 114 HAUDECOEUR Agnès (à 108 COURVOISIER Frédéric), 119 LESUEUR Patricia (à 117 LAMPSON Nadège), 120 PAYEN Françoise (à 102 BAUDART Martine), 122 ROGER Magali (à 105 CARPENTIER Dominique).

## OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SSE POUR LES LOCAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2012 autorisant le Président à signer une convention de moyens communs avec le Syndicat du Sud Est

Vu la délibération n°DC2017/50 autorisant le Président à signer un avenant à la convention susvisée pour augmenter les surfaces occupées par l'intercommunalité ;

Considérant que la Communauté de Communes occupe une partie des locaux du Syndicat du Sud Est situé à Landèves pour ses services Déchets ménagers, Natura 2000 et travaux.

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 4 DEC. 2020  
et de sa publication ou notification le 24 DEC. 2020

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, un bureau n'est plus occupé par le technicien travaux qui est dorénavant basé au sein de l'hôtel de ville

Considérant qu'il convient alors de modifier par voie d'avenant la convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par :

**96 voix POUR,**

**1 Contre** : 086 MACHINET Thierry

**1 Abstention** : 050 GALLE Florine

**2 Ne prennent pas part au vote** : 108 COURVOISIER Frédéric, 114 HAUDECOEUR Agnès (Frédéric 108 COURVOISIER)

- APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec le Syndicat du Sud Est
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

**Le Président,**

